

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 615

présenté par

M. Rogemont, M. Jean-Louis Dumont et Mme Maquet

ARTICLE 55

Supprimer l'alinéa 4.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ne paraît pas normal que la CGLLS qui est alimentée par des cotisations des organismes HLM assure le financement de l'Agence nationale pour l'information pour le logement.